Comment les fonds indiciels allègent les frais de l'assurance-vie

Disponibles dans certains contrats, les trackers suivent les indices boursiers avec trois à cinq fois moins de frais que les fonds classiques.

LE MONDE ARGENT | 31.10.2018 à 06h00 |

Par Gilles Pouzin

Abonnez vous à partir de 1 € · Réagir · Ajouter · Partager (3) · Tweeter

Parmi les frais de l'assurance-vie en unités de compte, ceux prélevés dans les fonds d'investissement atteignent souvent 1,5 % à 2 % par an. Avec trois à cinq fois moins de frais, les fonds trackers ne manquent pas d'attrait pour réduire la facture. Apparus en France fin 2000, avec le fonds Lyxor CAC 40, les trackers se développent timidement depuis une dizaine d'années seulement. Leur principe : suivre au plus près l'évolution des indices boursiers avec des frais d'environ 0,15 % à 0,6 % par an. Une stratégie souvent payante.

ATTENTION, CES FONDS RÉPLIQUENT LES HAUSSES MAIS AUSSI LES BAISSES DES MARCHÉS

Sur dix ans, le tracker Lyxor CAC 40, qui suit l'indice des quarante premières actions françaises (0,25 % de frais de gestion), a rapporté 88,3 %, contre 82,5 % pour la moyenne des fonds concurrents, tandis que le tracker Lyxor S&P 500, qui suit l'indice Standard & Poor's des cinq cents premières entreprises américaines (0,15 % de frais annuels), a rapporté 234 % sur huit ans, contre 181 % pour la moyenne des autres fonds en actions américaines, selon Quantalys, au 26 septembre 2018. Attention toutefois, ces fonds répliquent les hausses mais aussi les baisses des marchés.

Lire aussi : Assurance-vie : quand les frais grignotent les rendements

Pour réduire leurs coûts de distribution, les trackers sont des fonds cotés en Bourse – des *exchange-traded funds* (ETF), en anglais. Du coup, contrairement aux autres fonds, ils ne versent aucune rétrocession aux intermédiaires qui les distribuent. *« Cela réduit l'intérêt pour les banques et les assureurs de proposer des ETF à leurs clients »*, note le rapport intitulé « Distribution systems of retail investment products across the European Union » (« Systèmes de distribution de produits d'investissement pour les particuliers dans l'Union européenne », voir lien PDF), publié en anglais, en avril, par la Commission européenne.

La chasse aux trackers

Par exemple, entre 30 % et 50 % des frais prélevés dans les fonds du contrat Fortuneo Vie sont reversés à la banque en ligne, tandis que 60 % à 70 % des frais prélevés par Société générale gestion sur les fonds vendus aux clients de la Société générale sont rétrocédés à cette dernière, et jusqu'à 100 % pour les frais des fonds de fonds (à double couche de frais). Les intermédiaires ne se bousculent donc pas pour proposer des ETF dans l'assurance-vie.

Lire aussi : Assurance-vie : quand les frais grignotent les rendements

Quelques contrats multisupports permettent d'investir dans des trackers, surtout chez les courtiers en ligne ou par l'intermédiaire de conseillers en gestion de patrimoine, mais on n'en trouve quasiment pas dans les réseaux bancaires, à l'exception d'EasyVie, de La Banque postale via son courtier en ligne EasyBourse (avec trente-six ETF et des frais de gestion de 0,85 %). Champion de l'assurance-vie en trackers, le contrat Yomoni Vie, proposé par le robot-conseiller Yomoni.fr avec Suravenir, donne accès à cent vingt-six ETF.

Lire aussi : Assurance-vie : confier le pilotage de ses unités de compte peut se payer cher

Parmi d'autres contrats, on remarque aussi Croissance Avenir (cent treize ETF), d'Epargnissimo.fr avec Suravenir ; Puissance Sélection (quatre-vingt-quinze ETF), distribué par Assurancevie.com avec Generali ; Linxea Avenir (soixante-neuf ETF), chez Linxea.com avec Suravenir ; ou Darjeeling (cinquante-cinq ETF) chez Placement-direct.fr avec SwissLife, selon la base de données Quantalys. Ces contrats affichent des frais de gestion limités à 0,6 % en plus des frais des fonds choisis en gestion libre, c'est-à-dire sans mandat de gestion.

D'autres prennent des frais spécifiques sur les trackers pour compenser leur absence de rétribution du distributeur. Dans Fortuneo Vie, l'achat ou la vente de trackers occasionnent 0,1 % de frais d'arbitrage, tandis que le contrat Nalo Patrimoine, de Nalo.fr avec Generali, prévoit des frais additionnels de 0,55 % sur l'épargne placée dans ces fonds indiciels.

Les plus partagés

1 « La disparition des animaux pourrait remettre en cause nos modes de vie » 998
2 Le « New York Times » publie des photos d'enfants mourant de faim au Yémen 812
3 Le député LFI Alexis Corbière justifie l'aide pour « ménages modestes » reçue pour rénover son logement 785
4 La Pakistanaise Asia Bibi, condamnée à mort pour blasphème, finalement acquittée 667
5 « Bolsonaro n'est pas mon président » : les Brésiliens de France sonnés 361

Suivez-nous

Cinq règles pour maîtriser ses frais bancaires ›